

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
le quatorze mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mme GIANSANTI, Mme DUBOIS, M. JAGER, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-  
POIRAULT, M. DUCROT, Adjoint ; M. JALLAIS, Mme VAUCELLE, Mme ENON, M. OLIVIER, M. VILLAIN, Mme RENELIER,  
M. VION, Mme AUMOND, M. PERREAU, Mme POINTIS, M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. POUZIN, M. DUPUIS, Mme THIBAUT, Mme PETIT, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAURIN-MAUBERGER,  
M. VIVIER, Mme GIROIRE, Mme GAUVINEAU.

*Pouvoir de M. Claude POUZIN à M. Michel JALLAIS*

*Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Gilles ROUX*

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Laurence MOUSSEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**Débat d'orientations budgétaires 2018.**

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2312-1 du CGCT : « *Dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du budget, dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci.* ».

Il précise que la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 instaure de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB) **avec application dès le 23 janvier 2018, date de publication de la loi.** Deux nouvelles informations devront être présentées, à savoir :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur en comptabilité générale de fonctionnement
- L'évolution des besoins de fi
- nancement annuels

**I - Le contexte national**

**A/ Dispositions législatives et réglementaires générales (Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 / 2022 – Loi de finances rectificative 2017 - Loi de Finances 2018)**

Pour 2018 et comme annoncé en fin d'exercice 2017 par le Président de la République et confirmé par un courrier du Premier Ministre à l'ensemble des maires de France fin octobre, **pour la première fois depuis quatre ans, le bloc communal ne sera pas soumis à contribution pour le redressement des finances publiques sous forme de baisse de dotations.** La Dotation Globale de Fonctionnement est confirmée pour 2018 et s'élèvera comme l'année dernière à 30,98 milliards d'euros.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **20 MARS 2018**.....

Affiché le : **20 MARS 2018**.....

Néanmoins, l'Etat demande encore un effort de 13 milliards d'euros au bloc communal (2,6 Md€/an), soit 26 % de l'effort global demandé (sur 50 Md€ sur 5 ans). Cet effort supplémentaire se traduit par un double objectif :

- La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 1,2 %/an, inflation comprise
- La réduction du besoin de financement (emprunts contractés – remboursements de dette) de 2,6 Md€/an pour arriver à un désendettement total de 13 Md€.

S'il n'est pas programmé de baisse de la DGF en 2018, il est prévu une contractualisation entre l'Etat et 340 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 ont été supérieures à 60 millions d'euros sur le budget principal.

Les autres collectivités pourront, si elles le souhaitent, contractualiser également au cours du 1<sup>er</sup> semestre et pour la période 2018 – 2020. Les objectifs porteront principalement sur :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'amélioration du besoin de financement
- Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les collectivités et les EPCI dépassant le plafond national de référence, à savoir :
  - 9 ans pour les régions
  - 10 ans pour les départements et la Métropole de Lyon
  - 12 ans pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

L'article 157 de la LF 2018 pérennise la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** (DSIL) pour un montant de 615 M€. Cette dotation concerne les communes et les EPCI à fiscalité propre et concerne, entre autres, la rénovation thermique, la mise aux normes des équipements publics, leur sécurisation et les bâtiments scolaires.

Le même article de la Loi de Finances 2018 élargit la compétence de la **commission départementale d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** (DETR) qui se prononce sur l'attribution des subventions **pour un montant supérieur à 100.000 €** (au lieu de 150.000 auparavant).

### **Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation.**

L'objectif de cette mesure est d'instaurer un nouveau dégrèvement qui doit permettre à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'objectif sera atteint **de manière progressive sur 3 ans**, à savoir :

- 30 % des foyers en 2018
- 65 % des foyers en 2019
- 100 % des foyers en 2020

Ce dégrèvement concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond. Le revenu fiscal de référence ne devra pas excéder 27.000 € pour une personne seule, 43.000 € pour un couple majoré de 6.000 € par demi-part supplémentaire.

Le montant du dégrèvement est calculé sur la base des taux et abattements appliqués sur l'exercice 2017.

### **Evolution des valeurs locatives.**

La taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises sont calculées à partir de la valeur locative cadastrale des biens immobiliers. La Loi de Finance 2017 a instauré à compter de 2018, **une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives autres que professionnelles**, calculée par la prise en compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre deux années (novembre 2016 et novembre 2017 pour 2018), soit un taux atteint de 1,24 % à la mi-décembre 2017.

.../...

## **B / Dispositions législatives et réglementaires particulières :**

### **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

La gestion du FCTVA se caractérise par une forte complexité, engendrant des régimes de dérogation peu lisibles, des risques juridiques importants et une gestion manuelle entre les collectivités et les services préfectoraux, générant ainsi des coûts de gestion importants.

La LF 2018 propose une **automatisation de la gestion du FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**, ce qui implique que les investissements 2018 devraient être les derniers donnant lieu à déclaration de FCTVA.

### **Fonds de soutien au développement des activités périscolaires**

Dans le cadre de l'assouplissement des rythmes scolaires, les communes pourront continuer à bénéficier du fonds dès lors que les enseignements publics et privés sous contrat sont répartis sur 9 demi-journées par semaine **OU** 8 demi-journées par semaine comprenant 5 matinées.

### **Jour de carence pour les agents publics en congé de maladie.**

Les agents publics en congés maladie, non soumis à indemnisation par un régime de Sécurité Sociale obligatoire ou spécial, ne bénéficieront du maintien de leur traitement ou de leur rémunération **qu'à compter du 2<sup>e</sup> jour de congé maladie.**

Cette disposition ne s'applique pas dans divers cas d'arrêt maladie (causes exceptionnelles, longue maladie, longue durée, accident du travail, ...)

### **Indemnité compensatrice pour les agents**

La LF 2018 prévoit le remplacement de la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES) par une indemnité ayant pour objet de compenser les effets, pour les agents publics, de la hausse de 1,7 point de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (cette hausse est compensée pour les salariés du secteur privé par la suppression de cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage).

Seuls les agents à temps complet et ceux à temps non complet supérieur à 28 h/hebdomadaires sont concernés et la perte constatée pour les collectivités sera compensée par une baisse du taux de cotisation patronale d'assurance maladie.

## **II – Le contexte local**

### **A – FONCTIONNEMENT**

#### **a – Dépenses**

##### **1/ Charges à caractère général (011)**

Ces charges, correspondant aux achats et dépenses de gestion courante assurent le bon fonctionnement des services. Pour 2018, ces dernières seront impactées pour les raisons suivantes :

- Inflation de 1 % sur 2017
- Augmentation des prix des combustibles, carburant et l'énergie en général (ex :gaz : 4,7 %)
- Année chargée en fêtes et cérémonies diverses (Foire Exposition, jumelage, centenaire 14/18)
- Accroissement de frais de communication en adéquation avec les animations proposées
- Augmentation des charges de maintenance des matériels, mises aux normes obligatoires
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur plusieurs dossiers importants (assurances, aménagement du centre bourg)
- Frais d'entretien des matériels et des nouveaux équipements

.../...

Néanmoins, grâce aux efforts réalisés et la mise en place de procédures de marchés à petite échelle, la collectivité poursuit ses économies de fonctionnement, permettant de limiter les estimations de dépenses et confirmer les baisses de charges de l'ordre de 2,3 % entre 2016 et 2017 sur ce poste.

## **2/ Charges de personnel (012)**

Celles-ci devraient connaître une légère baisse globale sur l'exercice 2018, nonobstant la mise en place du RIFSEEP. En effet, l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est limité par un avancement au maximum d'ancienneté (par principe) et les remplacements étudiés au cas par cas pour contrôler l'accroissement de **la masse salariale qui représente 48,76 % des charges réelles de fonctionnement sur l'exercice 2017.**

## **3/ Charges de gestion courante (65)**

Ce chapitre enregistre les charges liées au financement des indemnités des élus, le contingent d'incendie et de secours versé au SDISS, les participations obligatoires aux écoles privées, ainsi et surtout les versements des subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale.

Si la municipalité continue sa politique d'aide en faveur des nombreuses associations locales tout en contrôlant le montant global qui devrait être étalé sur les deux exercices (environ 150.000 €), l'année 2018 marquera une volonté de restauration des différents locaux appartenant au CCAS et qui nécessitent d'importants travaux de rénovation (cuisine centrale, logements petite enfance, logement et bâtiment du Grillemont, etc.) pour tenter de rattraper les dommages du temps et permettre l'accueil des populations concernées dans des conditions plus dignes. Cet effort se traduit par un abondement de la subvention initiale au CCAS (362.000 €) de l'ordre de 130.000 €.

## **4/ Charges financières**

Les charges financières de fonctionnement concernent les remboursements d'intérêts d'emprunts qui s'élèveront à 121.970 € **soit une baisse de 12,3 % par rapport à 2017.** L'extinction de la dette est prévue pour l'année 2037. On enregistre également une chute en remboursement de capital (charges d'investissement) de 210.458 €. Ces chiffres, satisfaisants, permettront de faire face à nos besoins de financement qui ne manqueront pas d'augmenter du fait de la baisse sensible des aides et participations des différents acteurs économiques (Etat, Région, Département).

Pour l'année 2018, l'endettement communal sera de 838,61 € par habitant (population légale = 7.023 hab.)

## **b – Recettes / Comptes de résultats**

Le compte administratif 2017 laisse apparaître un résultat de fonctionnement net à reporter sur l'exercice 2018 de 1.742.258,73 € (sous réserve du vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif correspondants).

Ce résultat, satisfaisant dans sa globalité, montre néanmoins une baisse très sensible du résultat net de fonctionnement qui laisse apparaître une chute de l'ordre de 566 K€ de recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2016, soit une perte de près de 8 %. En contrepartie, les dépenses de gestion (hors charges financières) ont baissé de 20 K€ faisant ressortir une épargne de gestion de 1.079 K€ en 2017, contre 1.635 K€ en 2016. Les intérêts de la dette (169 K€ en 2016 contre 86 K€ en 2017) permettent de dégager une épargne brute de 993 K€ pour 2017, contre 1.112 K€ en 2016.

.../...

## **B – INVESTISSEMENT**

La commune de LOUDUN poursuit ses investissements dans un maximum de domaines. Après une réalisation majeure comme la piste d'athlétisme en 2017, l'accent est porté cette année sur la réalisation d'un équipement à destination de l'enfance / jeunesse qui s'étalera sur deux exercices, permettant une répartition des coûts et des emprunts.

### **L'évolution du besoin de financement**

Comme précisé ci-avant, la capacité d'autofinancement a nettement diminué et les recettes d'investissement marquent le pas par le désengagement des partenaires financiers institutionnels, eux-mêmes frappés par une récession importante de leurs propres recettes. De ce fait les besoins d'autofinancement augmentent et reposent de plus en plus sur le recours à l'emprunt. Les besoins pour 2018 devraient être sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente, à savoir aux alentours de 1.400 K€.

Cette année, une recette exceptionnelle de 500 K€ résultant de la cession des terrains économiques à la CCPL permettra néanmoins d'amoindrir les besoins de recours à l'emprunt.

Le projet de budget 2018 reposera plus particulièrement sur :

- La poursuite de la rénovation de la Tour Carrée (tranche C)
- Le lancement de la construction de l'Accueil Collectif pour Mineurs (ACM)
- La poursuite de la réfection des voiries communales
- La continuité du programme de rénovation de l'éclairage public
- La réfection de la signalétique
- La réalisation de plusieurs études de faisabilité et de programmation portant sur la réhabilitation du vélodrome, la redynamisation du centre bourg et sur la réalisation de bassins pluviaux
- La mise en œuvre de la mutualisation des services techniques de la ville et de la CCPL
- Le rattrapage du programme Ad'Ap pour l'accessibilité des ERP
- La réfection des bâtiments communaux tels que les équipements de ROSSAY, les façades et toitures de l'école du Chat Botté, les menuiseries de la Maison de la Petite Enfance, le remplacement des fenêtres de l'école Prévert, la toiture de l'église St Pierre, la mise en conformité électrique de plusieurs locaux, la toiture du garage des anciens bâtiments du service des eaux, etc.
- La modernisation des équipements informatiques des différents groupes scolaires ainsi que le remplacement des matériels et mobiliers.
- Le remplacement des matériels techniques en fin de vie ou obsolètes (véhicules, engins de chantiers, petits équipements, etc.)
- Le chauffage à la Collégiale Sainte Croix
- Le remplacement des chaudières au Gymnase Tursini
- La rénovation des sols de la salle de Hand-ball et des tribunes du complexe sportif

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur :

- ⇒ L'état de la dette ;
- ⇒ Le compte administratif 2017 ;
- ⇒ Le budget prévisionnel 2018 ;
- ⇒ Le programme pluriannuel d'investissement
- ⇒ La fiscalité

...

Monsieur le Maire met au vote le Débat d'orientations budgétaires 2018 avec une proposition d'augmentation des taux d'imposition de 1 %.

Après examen, le Conseil Municipal, par 4 voix « contre » et 1 abstention, émet un avis favorable sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 ainsi présenté.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS



**Etat de l'endettement par exercice**  
**COMMUNE DE LOUDUN**

Date **02/03/2018**  
Page **1**  
Nature **Emprunt**

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2010	1 467 606,08	1 081 962,00	385 644,08	0,00	8 602 803,50
2011	1 429 572,22	1 071 393,50	358 178,72	0,00	7 531 410,00
2012	1 401 402,62	1 069 430,88	331 971,74	0,00	6 201 962,32
2013	1 375 609,41	1 112 984,39	262 625,02	0,00	6 466 623,82
2014	1 331 356,65	1 105 516,08	225 840,57	0,00	5 361 107,74
2015	1 188 836,39	999 182,27	189 654,12	0,00	4 961 925,47
2016	1 159 332,14	1 001 234,39	158 097,75	0,00	5 060 691,08
2017	1 190 116,73	1 051 091,09	139 025,64	0,00	5 889 599,99
2018	962 603,63	840 633,03	121 970,60	0,00	5 668 966,96
2019	806 522,60	713 044,65	93 477,95	0,00	4 955 922,31
2020	888 691,32	813 096,80	75 594,52	0,00	4 142 825,51
2021	476 137,63	409 068,60	67 069,03	0,00	3 733 756,91
2022	475 112,87	415 839,47	59 273,40	0,00	3 317 917,44
2023	474 171,07	422 861,95	51 309,12	0,00	2 895 055,49
2024	467 518,96	424 130,95	43 388,01	0,00	2 470 924,54
2025	398 379,19	362 423,08	35 956,11	0,00	2 108 501,46
2026	368 372,24	338 389,04	29 983,20	0,00	1 770 112,42
2027	369 110,31	344 648,96	24 461,35	0,00	1 425 463,46
2028	369 951,80	351 153,13	18 798,67	0,00	1 074 310,33
2029	367 870,82	349 934,50	17 936,32	0,00	724 375,83
2030	309 821,72	302 333,84	7 487,88	0,00	422 041,99
2031	186 949,80	182 347,72	4 602,08	0,00	239 694,27
2032	70 531,45	67 606,46	2 924,99	0,00	172 087,81
2033	35 733,36	33 435,30	2 298,06	0,00	138 652,51
2034	35 733,36	33 919,38	1 813,98	0,00	104 733,13
2035	35 733,36	34 410,46	1 322,90	0,00	70 322,67
2036	35 733,36	34 908,66	824,70	0,00	35 414,01
2037	35 733,30	35 414,01	319,29	0,00	0,00

**COMPTE ADMINISTRATIF  
2017**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES		DEPENSES			CHAPITRES			RECETTES		
N°	LIBELLE	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	N°	LIBELLE	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	
011	Charges à caractère général	2 419 424	2 625 070	2 364 638	70	Ventes de produits	465 192	513 500,00	535 490,06	
012	Charges de Personnel	4 284 317	4 491 273	4 311 616	73	Impôts et Taxes	5 234 204	5 586 359,68	5 638 957,12	
65	Personnel budgets annexes				74	Subventions Exploitations	2 811 314	2 209 034,00	2 288 644,77	
66	Autres Charges de gestion	1 065 493	1 020 270	996 701	75	Autres produits de gestion	310 280	149 895,77	166 329,65	
67	Charges Financieres	169 273	160 000	86 077	76	Produits Financiers	1 069	0,00	658,54	
67	Charges Exceptionnelles	181	1 075 120	73 452	77	Produits Exceptionnels	166 434	288 791,52	79 261,90	
67	Reversement excédents SIVEER									
68	Dotations aux Provisions	0	0	0						
014	Atténuation de Produits	163	13 455	13 329	013	Atténuation de Charges	542 645	160 900,00	131 758,96	
022	Dépenses imprévues	0	245 351	0		Personnel budgets annexes				
					002	Excédent antérieur Ville Reporté		2 040 837,92		
					002	Excédent antérieur eau/assst reporté		996 833,40		
	Total Dépenses Réelles	7 938 851	9 630 538,29	7 845 812,21		Total Recettes Réelles	9 531 139	11 946 152,29	8 841 101,00	
	<b>Opérations d'ordres</b>					<b>Opérations d'ordres</b>				
023	Virt Section invest Capital				72	Production Immobilisée	93 840	111 500,00	104 032,63	
023	Virt Section invest Travaux				77	Produits Exceptionnels	0	0,00	0,00	
023	Virt Section invest Excédent		1 524 464,00		78	Reprises sur Provisions	50 000	0,00	0,00	
66	Charges Financieres	0								
67	Charges Exceptionnelles	126 946	2 650,00	2 650,00						
68	Dotations amort/provisions	894 360	900 000,00	870 384,30						
	<b>TOTAL</b>	<b>8 960 156</b>	<b>12 057 652,29</b>	<b>8 718 846,51</b>		<b>TOTAL</b>	<b>9 674 979</b>	<b>12 057 652,29</b>	<b>8 945 133,63</b>	
67	Excédent eau/assst reversé au SIVEER			996 833,40		RESULTAT DE L'EXERCICE	714 823		226 287,12	
				9 715 679,91		Excédent Reporté	1 379 369		2 040 837,92	
						Besoin de financement	53 354		524 866,31	
						<b>EXCEDENT A REPORTER</b>	<b>2 040 838</b>		<b>1 742 259</b>	
						Excédent eau/assst	996 833			



Collectivité:

LOUDUN ( 340 )

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2017</b>
-------------------------------------

**FONCTIONNEMENT**

Excédent ou Déficit n-1	3 037 671,32	C/002 au budget n
Excédent reversé à Eaux de Vienne	996 833,40	
<b>Excédent</b>	<b>2 040 837,92</b>	

Dépenses ex n	8 718 846,51
Recettes ex n	8 945 133,63
Résultat de l'exercice n	<b>226 287,12</b>

Résultat cumulé de l'exercice n	<b>2 267 125,04</b>
---------------------------------	---------------------

**INVESTISSEMENT**

Excédent ou déficit n-1	1 237 779,31	C/001 au budget n
Excédent reversé à Eaux de Vienne	605 179,37	
<b>Excédent</b>	<b>632 599,94</b>	

Dépenses ex n	3 805 216,91
Recettes ex n	4 095 716,14
Résultat de l'exercice n	<b>290 499,23</b>

Résultat cumulé de l'exercice n	<b>923 099,17</b>	C/001 au budget n+1
---------------------------------	-------------------	---------------------

Restes à Réaliser dépenses	2 121 915,42	à reporter en n+1
Restes à Réaliser recettes	673 949,94	à reporter en n+1
Solde des restes à réaliser	-1 447 965,48	

Besoin de financement n+1	-524 866,31	C/1068 au budget n+1
---------------------------	-------------	----------------------

**Résultat à reporter**

Résultat de fonctionnement à reporter	<b>1 742 258,73</b>	C/002 au budget n+1
---------------------------------------	---------------------	---------------------

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES			DEPENSES				RECETTES				
N°	LIBELLE	BUDGET 2016	BUDGET 17	PREVISIONS 2018	%	N°	LIBELLE	BUDGET 2016	BUDGET 2017	PREVISIONS 2018	%
011	Charges à caractère général	3 062 835	2 625 070	2 772 800	5,63	70	Ventes de produits	501 000	513 500	511 160	-0,46
012	Charges de Personnel	4 508 110	4 491 273	4 608 600	2,61	73	Impôts et Taxes (0% sur taxes)	5 262 274	5 586 360	5 726 075	2,50
65	Personnel budgets annexes					74	Subventions Exploitations	2 786 039	2 209 034	2 203 494	-0,25
66	Autres Charges de gestion	1 105 600	1 020 270	959 500	-5,96	75	Autres produits de gestion	267 035	149 896	120 200	-19,81
67	Charges Financieres	190 000	160 000	122 000	-23,75	76	Produits Financiers	2 500	0	30	
678	Charges Exceptionnelles	3 500	78 287	20 000	-74,45	77	Produits Exceptionnels	126 946	288 792	15 000	-94,81
678	transfert résultat asst		318 639			002	excédent Antérieur asst		318 639		
678	transfert résultat eau		678 194			002	excédent Antérieur eau		678 194		
68	Dotations aux Provisions	0	0	0		002	excédent Antérieur Ville	1 379 369	2 040 838	1 742 259	-14,63
014	Atténuation de Produits	890	13 455	10 180	-24,34	013	Atténuation de Charges	407 000	160 900	130 400	-18,96
022	Dépenses imprévues	506 860	245 351	640 462	161,04						
	Total Dépenses Réelles	9 377 795	9 630 538	9 133 542	-5,16		Total Recettes Réelles	10 732 163	11 946 152	10 448 618	-12,54
	<u>Opérations d'ordres</u>						<u>Opérations d'ordres</u>				
023	Virt Section invest Capital					72	Production Immobilisée	97 517	111 500	120 000	
023	Virt Section invest Travaux					77	Produits Exceptionnels	0	0	0	
023	Virt Section invest Excédent	474 939	1 524 464	533 076		78	Reprises sur Provisions	50 000	0	0	
66	Charges Financieres	0	0	0							
67	Charges Exceptionnelles	126 946	2 650	0							
68	Dotations amort/provisions	900 000	900 000	902 000							
	<b>TOTAL</b>	<b>10 879 680</b>	<b>12 057 652</b>	<b>10 568 618</b>			<b>TOTAL</b>	<b>10 879 680</b>	<b>12 057 652</b>	<b>10 568 618</b>	

# BUDGET GLOBAL 2018 VILLE DE LOUDUN

DEPENSES		RECETTES			
<b>INVESTISSEMENT</b>	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	923 099,17
		Reste à réaliser 2017	1068	Excédents de fonctionnement	524 866,31
		<b>Dépenses nouvelles Travaux régie Emprunts</b>	024	Reste à réaliser 2017 Cession <b>Recettes nouvelles FCTVA Amortissements</b>	673 949,94 500 000,00 <b>668 924,00 350 000,00 902 000,00</b>
	020	Dépenses imprévues	021	Virement de la section fonctionnement Emprunt	533 076,00 1 300 000,00
		<b>6 375 915,42</b>			<b>6 375 915,42</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 742 258,73
	011	Dépenses à caractère général	70	Produits de service	511 160,00
	012	Dépenses de personnel	73	Impôts et taxes	5 726 075,00
	65	Autres charges de gestion courante	74	Dotations et participations	2 203 494,00
	66	Charges financières	75	Autres produits de gestion	120 200,00
	67	Charges exceptionnelles	76	Produits financiers	30,00
	68	Dotations aux amortissements	77	Produits exceptionnels	15 000,00
	014	Atténuation de Produits	013	Atténuation de charges	130 400,00
	022	<b>Dépenses imprévues</b>	722/042	Productions immobilisées	120 000,27
	023	Virement vers la section d'investissement			
		<b>533 076,00</b>			<b>10 568 618,00</b>

# LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

## - Les dépenses prévues au PPI

	2018	2019	2020	Total
Réserves Foncières	85000	50000	50000	185 000
Fonds façades	25 000	25 000	25 000	75 000
Programme voirie	300 000	150 000	150 000	600 000
Tour carrée	320 000	684 000		1 004 000
Accessibilité (ADAP)	121 000	150 000	150 000	421 000
AVAP		50 000	50 000	100 000
Eclairage public	100 000	100 000	100 000	300 000
Pluvial	80 000	500 000	500 000	1 080 000
Réhabilitation Centre Bourg	150 000	225 000		375 000
EPF			400 000	400 000
Batiments Accueil Loisirs	800 000	1 400 000		2 200 000
Vélodrome	50 000	150 000		200 000
Autres investissements	1 023 000	1 000 000	1 000 000	3 023 000
<b>Total</b>	<b>3 054 000</b>	<b>4 484 000</b>	<b>2 425 000</b>	<b>9 963 000</b>

## - Les financeurs du PPI

	2018	2019	2020	Total
FCTVA	350 000	500 000	730 000	1 580 000
Conseil Général	70 000	130 000	80 000	280 000
CR // FRIL et Patrimoine	39 970	50 000	50 000	139 970
Etat (DETR) / DDCS	352 370	150 000	150 000	652 370
Drac	106 584	228 000		334 584
Autres subv	100 000	20 000	20 000	140 000
Emprunts	1 400 000	1 400 000	1 400 000	4 200 000
<b>Total</b>	<b>2 418 924</b>	<b>2 478 000</b>	<b>2 430 000</b>	<b>7 326 924</b>

## FISCALITE 2018

	Bases 2017 (1259)	Taux 2017	Produits 2017	Bases 2018 dgfip (+1,2%)	Taux 2018 + 0,5%	Produits 2018	Bases 2018 dgfip (+1,2%)	Taux 2018 + 1%	Produits 2018	Bases 2018 dgfip (+1,2%)	Taux 2018 + 1,5%	Produits 2018
Taxe d'habitation	6 784 369	24,92%	1 690 665	6 865 781	25,04%	1 719 507	6 865 781	25,17%	1 728 117	6 865 781	25,29%	1 736 356
Taxe habitation logements vacants	130 404	24,92%	32 497	131 969	25,04%	33 045	131 969	25,17%	33 217	131 969	25,29%	33 375
Foncier bâti	7 191 287	19,71%	1 417 403	7 277 582	19,81%	1 441 689	7 277 582	19,91%	1 448 967	7 277 582	20,01%	1 456 244
Foncier non bâti	176 034	46,33%	81 557	178 146	46,56%	82 945	178 146	46,79%	83 355	178 146	47,02%	83 764
<b>TOTAL</b>			<b>3 222 121</b>			<b>3 277 187</b>			<b>3 293 655</b>			<b>3 309 740</b>
<b>Produit supplémentaire</b>						<b>55 066</b>			<b>71 534</b>			<b>87 619</b>

	Bases 2018 dgfip (+1,2%)	Taux 2018 + 2%	Produits 2018	Bases 2018 dgfip (+1,2%)	Taux 2018 + 2,5%	Produits 2018	Bases 2018 dgfip (+1,2%)	Taux 2018 + 3%	Produits 2018
Taxe d'habitation	6 865 781	25,55%	1 754 207	6 865 781	25,80%	1 771 372	6 865 781	26,05%	1 788 536
Taxe habitation logements vacants	131 969	25,55%	33 718	131 969	25,80%	34 048	131 969	26,05%	34 378
Foncier bâti	7 277 582	20,20%	1 470 072	7 277 582	20,40%	1 484 627	7 277 582	20,61%	1 499 910
Foncier non bâti	178 146	47,49%	84 602	178 146	47,96%	85 439	178 146	48,44%	86 294
<b>TOTAL</b>			<b>3 342 599</b>			<b>3 375 485</b>			<b>3 409 118</b>
<b>Produit supplémentaire</b>			<b>120 478</b>			<b>153 365</b>			<b>186 997</b>

